

Nom - Prénom

N° de licence

Catégorie - Poids

Téléphone

Adresse mail

Photo

Cadre réservé au club (Ne pas remplir)



Savate Boxe Française

Espace Pierre de Coubertin

Rue des sports

35370 Argentré du Plessis

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2026-2027

(A remplir lisiblement)

NOM - PRENOM

DATE DE NAISSANCE/...../.....

ADRESSE

CODE POSTAL - VILLE

TELEPHONE

MAIL

NOMS ET PRENOMS DES RESPONSABLES LEGAUX SI LE LICENCIÉ EST MINEUR

.....

Numéro de téléphone en cas d'urgence.....

Autorisation à l'image (photos ou vidéos)

oui

☐

non

☐

L'AS Boules de Cuir a pour objectif la pratique de la Boxe Française Savate ainsi que le développement de liens d'amitié et de solidarité entre les adhérents.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB

- Le club est une association sportive régie par la loi de 1901, dirigée par un Comité directeur et affiliée à la Fédération Française. L'adhésion au club implique l'approbation des statuts et du règlement intérieur.
- Toute personne désirant s'inscrire au Club devra un certificat médical d'aptitude à la pratique de la Savate Boxe Française de moins de deux mois. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.
- L'adhésion ne sera effective qu'après fourniture du dossier complet, du règlement et de la cotisation par l'Association. Un code sera donné pour le téléchargement des licences. Les cotisations seront réglées impérativement lors des premières séances en fonction du mode de règlement choisi, tout forfait commencé étant dû.
- En cas de force majeure (déménagement, contre-indication médicale etc.) non connu de l'adhérent au moment de l'adhésion, des remboursements pourront être effectués. Ces cas seront soumis pour examen au Conseil d'Administration qui statuera au cas par cas.
- Le montant des cotisations est fixé chaque année après approbation par le Conseil d'Administration.
- La licence, le certificat médical (ou QS) sont obligatoires et devront être renouvelés chaque saison. La présentation de la licence peut être exigée à chaque séance par les dirigeants du club.
- L'accès à la salle de Savate Boxe Française et aux vestiaires est exclusivement réservé aux membres de l'Association à jour de leurs cotisations.
- La cotisation est valable du 1^{er} septembre de l'année A au 31 août de l'année A+1 (année sportive). En fonction de la disponibilité des dirigeants ou des enseignants, le club ouvre la saison vers le 15 septembre de l'année sportive.
- Le club ne pourra être tenu responsable des pertes, vols ou détériorations d'objets de valeur ou autres, et décline toute responsabilité pendant et hors des heures de cours en cas d'oubli ou de vol d'affaires personnelles.
- Les activités sportives devront être effectuées dans une tenue adaptée.
- Le port de bijoux, bagues, boucles d'oreilles ... est interdit pendant les cours. Les piercings devront être impérativement protégés.
- **Il est rappelé aux parents que les adhérents mineurs, doivent être présents à l'intérieur de la salle (espace de pratique) pendant toute la durée de la séance. Tout mineur laissé sur le parking, ou sortant de la salle à l'insu des encadrants, est sous la responsabilité des parents.**
- **Pour les mineurs pris à vadrouiller dans les couloirs ou restant dans les vestiaires pendant la séance, pourront-être sanctionnés. Le cas échéant, les parents seront directement prévenus.**
- **Il n'est pas de la responsabilité des moniteurs ou des initiateurs de s'assurer de la présence ou non des adhérents.**
- À la fin de chaque séance, les élèves sont priés de restituer le matériel prêté par le club (gants, protection, etc.) et de récupérer la totalité de leurs vêtements et accessoires dans la salle de boxe et dans les vestiaires. Les locaux, installations et matériels mis à disposition des adhérents doivent être respectés. En cas de dégradation volontaire, la responsabilité de l'adhérent pourra être engagée. **Les adhérents s'obligent à respecter les règles de la salle.**
- L'absence d'enseignant qualifié à une séance peut entraîner l'annulation du cours.
- Conformément au Code Fédéral, les protections et tenues pour pratiquer la Savate Boxe Française sont les suivantes :
 - Port de la coquille : obligatoire
 - Port des jambières : obligatoire
 - Porte du protège-dents : obligatoire
 - Tenue adaptée à la pratique de la BF : obligatoire
 - Mitaines ou bandages : conseillé
 - Protection de poitrines (femmes) : obligatoire
 - Gants personnels : obligatoire
- Le club se trouvera dans l'obligation d'exclure de l'association, sans contrepartie, toute personne qui contreviendrait gravement aux dispositions du présent règlement ou qui manifesterait un comportement antisportif avéré.

Signature (lu et approuvé)

DOSSIER COMPLET

- **Règlement intérieur : Signé avec la mention « lu et approuvé »**
- Les mineurs devront présenter **une autorisation parentale**
- **Certificat médical (obligatoire pour la 1ère année), Questionnaire Santé ou passeport médical à jour** : Valide pour la saison 2026-2027 et pour la pratique de la savate boxe française
- Tarifs des inscriptions :
 - 100 €** pour les sections avec une séance par semaine (Loisir/Débutants et jeunes)
 - 150 €** pour la section confirmés avec deux séances par semaine

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **l'AS Boules de Cuir**

- **1 photo d'identité**
- Horaires et jours pour la saison 2026-2027

Pré-poussin(e) - Poussin(e) Séance les jeudis de 18h30 à 20h	de 2016 à 2020 :
Benjamin(e) – Minime Séance les mardis de 19h30 à 21h	de 2012 à 2015 :
Débutant(e) - Loisir Séance les jeudis de 20h à 21h30	2011 et avant :
Confirmé(e) Séances les lundis et vendredis de 19h à 20h30	2011 et avant :

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

AS BOULES DE CUIR

Renseignements : boulesdecuir.bf@gmail.com